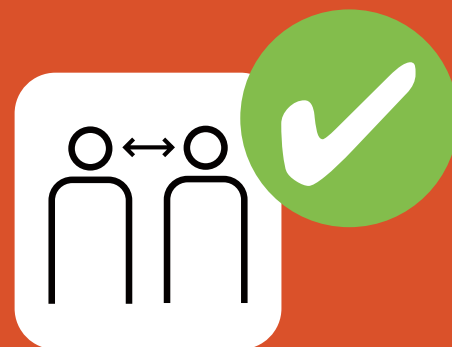




> Directive – Coronavirus
«Assurer la sécurité du service tout en gardant ses distances» à l'attention des techniciens de service



> La sécurité de nos collaborateurs est pour nous une priorité absolue.

Faits pour le technicien de service:

Les entreprises font tout ce qui est en leur pouvoir pour assurer votre sécurité, vous pouvez également y contribuer! Dans le contexte de la propagation du nouveau coronavirus, nous voulons vous présenter différentes mesures de prévention à respecter dans vos contacts avec les clients.

Le technicien de service a un net avantage: il fait le déplacement dans sa propre voiture, il effectue généralement seul son travail dans la chaufferie. Au retour, il est à nouveau seul dans sa voiture. On peut donc dire que son risque de contagion est nettement plus faible que dans la plupart des autres métiers. C'est pourquoi son travail est sûr.

- > Nous respectons les mesures décrétées par l'OFSP.**
- > Nous nous lavons les mains régulièrement en les savonnant soigneusement.**
- > Nous utilisons du désinfectant ou des gants jetables et nous les éliminons de manière adéquate.**
- > Nous ne donnons pas la main, que ce soit aux clients ou à nos collègues (sourire au lieu de serrer la main).**
- > Nous évitons de nous trouver dans la même pièce que nos clients.**
- > Nous respectons une distance de deux mètres par rapport aux autres personnes (clients et collègues).**

